

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

en exercice : 48

présents : 43

pouvoirs : 5

votants : 48

L'an deux mille dix sept, le dix huit janvier à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Frédéric Praud au Loroux-Botterau
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, Président
Date de la convocation : 12 janvier 2017

Présents :

MM PERROUIN SABOURIN LUCAS COIGNET BALEYDIER JOUNIER BOUHIER TEURNIER GICQUEL HUET
BARON RIPOCHE BERTIN MABIT LAUMONIER CORBET ROCHET ROUSSEAU RIVERY BARAUD AGASSE
MARCHAIS J.M. MARCHAIS J. POUPELIN AUBRON BUZONIE
MMES BRAUD LERAY MENARD TESSEREAU HOUSSIN CHOBLET DAVIOT SECHER BOUCHER PETITEAU
MOSTEAU GILBERT ARBERT CHARRIER LE POTTIER PEROCHEAU LACOSTE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr SERISIER (pouvoir à Mme GILBERT), Mr LEGOUT (pouvoir à Mr AUBRON), Mme VIVANT (pouvoir à Mr
ROCHET), Mme MEILLERAIS-PAGEAUD (pouvoir à Mr CORBET) et Mme BABIN (pouvoir à Mme BRAUD)

Est nommé secrétaire de séance : Maurice BOUHIER

Conventionnement avec la Mission Locale du Vignoble Nantais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes Loire-
Divatte et de Vallet pour créer la Communauté de Communes Sèvre et Loire,
Vu les statuts de la Mission Locale du Vignoble Nantais,

Considérant les missions confiées à la Mission Locale du Vignoble Nantais, notamment d'organiser les
fonctions d'accueil, d'information et d'orientation, et d'insertion sociale et/ou professionnelle et/ou
demandeurs de formation,

Considérant le projet de convention pluriannuelle définissant notamment les objectifs de la Mission
Locale, les modalités liées à la contribution des EPCI, ainsi que les engagements de chaque partie,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** son partenariat avec la Mission Locale du Vignoble Nantais.
- **APPROUVE** la convention avec la Mission Locale du Vignoble Nantais, jointe à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à la signer.
- **PREND ACTE** de la participation financière de la Communauté de Communes Sèvre et Loire pour 2017, à hauteur de 1,35 € par habitant.

Fait à Vallet, le 18 janvier 2017

Le Président

Pierre-André PERROUIN



(Handwritten signature)

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en
préfecture le 20 JAN. 2017

de son affichage le 24 JAN. 2017